

Groupe de travail du 11 février 2010 : Déclaration liminaire

Déception sur les statuts B et C, Géomètres et agents techniques : aucune réelle avancée n'est constatée

Les documents fournis pour ce nouveau Groupe de travail sur les statuts fusionnés B et C amènent le syndicat F.O.-DGFIP à faire le constat que ces discussions ont apporté peu voire pas d'avancées pour les agents de la DGFIP.

Lorsque la fusion DGI-DGCP a été retenue, le Ministre a annoncé le respect de grands principes dont un qui concernait directement les agents. En effet, il ne devait pas y avoir de perdants, ce devait être une réforme « gagnant-gagnant ». Aujourd'hui, les agents B et C ont le sentiment que, s'il y a eu des gagnants, ils ne sont pas de ceux-là.

Ils sont passés à côté de la « distribution des prix », le Directeur Général doit donc admettre que leur mécontentement est légitime.

Pour ce qui est de l'exercice du groupe de travail de ce jour, qui apparaît comme une synthèse des discussions sur les catégories B et C, géomètres et adjoints techniques y compris, F.O.-DGFIP considère que dans cet exercice fusion des statuts, l'administration n'a eu d'autres soucis que de faire un « copier-coller » des anciens statuts.

Les projets de la DGFIP manquent d'ambition et représentent même pour certains une régression par rapport à l'existant.

F.O.-DGFIP ne peut l'admettre et considère que la DGFIP a raté l'occasion qui vous était offerte de répondre à certaines demandes des personnels notamment en terme de reconnaissance des qualifications.

Peut-être eut-il fallu des actions y compris de grève massive pour que l'Administration entende raison.

Dans la discussion d'aujourd'hui, F.O.-DGFIP persiste à revendiquer sur des questions qui pour nous sont essentielles.

Deux points démontrent le manque d'ambition des projets de la DGFIP.

I - Les différents niveaux de recrutement en catégorie B

Sur ce premier point, le statut type B prévoit un niveau de recrutement externe au 2^{ème} niveau à Bac + 2.

Ce recrutement externe à 2 niveaux différents aurait inévitablement un effet bloquant par le déroulement de la carrière des agents entrés en 1^{er} niveau.

L'administration avait expliqué lors des groupes de travail que cette option pour un recrutement à Bac + 2 ne serait pas retenue à la DGFIP !!

D'une part, il faut constater que la possibilité de ce mode de recrutement demeure dans le projet qui est proposé aujourd'hui.

La Direction Générale se défend en soulignant par ailleurs que ceci est soumis à l'avis de la Fonction publique sans préciser quelles sont ses intentions, ni la position défendue face à la Fonction publique sur ce sujet.

D'autre part, le projet introduit clairement le recrutement à Bac + 2 pour les géomètres.

La délégation F.O.-DGFIP y reviendra dans la discussion sur les conséquences.

II – Le projet de statut des géomètres

Concernant le statut des géomètres, l'Administration a fait le choix de les maintenir en catégorie B, sans même envisager la possibilité de les intégrer en catégorie A, alors même que différents éléments internes et externes à notre administration plaident en faveur de cette seconde option.

Aujourd'hui, ce choix de les maintenir en catégorie B a pour conséquence une nette régression pour les géomètres par rapport à leur déroulement de carrière actuel.


En conclusion, pour F.O.-DGFIP, les discussions engagées depuis le début sur la fusion des statuts se sont plus apparentées à des réunions au cours desquelles l'Administration a exposé ses projets qu'à de réelles négociations, le rôle des représentants des personnels y étant fortement contraint.

Souvent dans ces groupes de travail, l'Administration a expliqué que de nombreux sujets devaient être renvoyés à la discussion des règles de gestion, laissant transparaître l'idée que le statut ce n'était pas tout.

Mais pour F.O.-DGFIP, il y a tout lieu d'être inquiet sur la méthode et la teneur des discussions à venir sur l'harmonisation des règles de gestion.

En effet, alors que les discussions sur les statuts particuliers touchent à leur fin, l'absence d'avancée pour les agents en matière statutaire ne peut que nous inquiéter.

Cela conforte la volonté du Syndicat F.O.-DGFIP d'agir avec détermination afin d'obtenir une amélioration des règles de gestion pour tous.



BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le

(signature)

➔ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

